

BRAIVES, COMMUNE DU SAULE

Application d'une charte durable lors de l'organisation d'évènements

F14 - Lot 2

1. Description du projet

Ce projet vise à inciter les différents acteurs sur le territoire de la commune (associations, administration, comités et institutions locales) à respecter et appliquer les principes du développement durable lors de l'organisation d'évènements, et ce en plus des actions déjà entreprises dans le cadre de l'Agenda 21 local.

L'objectif est de surveiller et réduire les impacts négatifs sur l'environnement, mais il faudrait également viser à sensibiliser les participants aux efforts de « durabilité » en soulignant les retombées sociales et économiques positives (ex. économies sur le coût de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources qui pourraient être réinvesties ailleurs par l'association, etc.).

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes, en complément à la réalisation de la charte durable, devraient être réalisées à plusieurs niveaux (du général au particulier):

1. Identifier/Désigner un responsable des aspects durables parmi les organisateurs (cela assurera à la fois la cohérence des actions durables et le suivi des indicateurs) ;
2. Réaliser une charte durable (un vadémécum/guide afin d'organiser des « évènements durables »)
3. Choisir des partenaires (sous-traitants, traiteurs, etc.) prêts à respecter des engagements durables ;
4. Choisir un site adapté et approprié au type d'évènement qu'on souhaite organiser. Le site devrait répondre aux critères préalablement définis tels : le nombre de participants, la gestion de l'énergie et l'accessibilité. Afin d'éviter les déplacements inutiles, un site unique est recommandé.

La charte durable, à réaliser en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, devrait inclure :

- **Une planche synthétique** (sous forme de pictogrammes pédagogiques) qui reprendrait l'ensemble des gestes écoresponsables et qui pourrait être affichée lors des évènements (...à destination des participants) ;
- **Un guide des bonnes pratiques** reprenant des conseils concrets et détaillés (sous forme d'une « check-list ») pour chaque étape du planning de l'évènement (...à destination des organisateurs).

La charte reprendra des recommandations et proposera des alternatives afin d'assurer le suivi et la gestion durable des aspects repris ci-après :

1. Choix du site :

- a. Privilégier un site facilement accessible à pieds, à vélo ou en transports collectifs ; si possible indiquer les temps de parcours pour chaque type de transport ;
- b. Encourager et récompenser (même symboliquement) le covoiturage et les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (tarification réduite pour les participants utilisant un mode de transport « propre », remise d'un badge valorisant, bons de consommation offerts, etc.) ;
- c. Encourager l'éco-conduite et organiser le stationnement des véhicules si nécessaire (réservation des places pour le public prioritaire : les personnes en situation de handicap ou dépendantes, les femmes enceintes ; signalétique adaptée, etc.) ;
- d. Vérification que le matériel nécessaire (micro, amplificateur, projecteurs, etc.) est/se trouve sur place, si tel n'est pas le cas privilégier les solutions les plus proches géographiquement afin d'éviter des transports non-indispensables.

2. Gestion du site :

Site intérieur :

- a. Réduction de la consommation d'énergie :
 - recours préférentiel à l'éclairage naturel ou à défaut l'utilisation de lampes basse consommation ;
 - utilisation des sources d'énergie renouvelable tant pour l'éclairage que pour le chauffage ;
 - utilisation des appareils économes en énergie ;
 - prise en compte de la chaîne du chaud.
- b. Réduction de la consommation d'eau :
 - utilisation de robinets avec économiseurs d'eau et/ou automatiques ;
 - réutilisation de l'eau de pluie ou de l'eau grise ;
 - placement de toilettes à chasse d'eau à double capacité.
- c. Privilégier une restauration durable, locale et équitable :
 - ingrédients sains et nutritifs, à faible teneur en graisse, sel et sucre ;
 - aliments cultivés et transformés localement (déjà en place avec le défi 100% Braivois) ;
 - produits de saison : moins d'énergie est consommée pour la culture des fruits et légumes propres à une saison (hors saison ces fruits ou légumes sont cultivés soit dans des serres chauffées – frais d'énergie, soit à l'étranger- frais de transport) ;

- choix d'aliments biologiques ou provenant d'une culture intégrée (produits en utilisant le moins de pesticides, biocides et engrais chimiques possible) ;
 - Réduction de la quantité de viande, privilégier une viande d'origine locale et prévoir des plats végétariens également ;
 - choix du poisson issu des méthodes de pêche durables et identifié avec un label spécifique (Marine Stewardship Council-MSC, ASC, label bio, etc.) ; éviter les espèces de poissons qui font l'objet de surpêche.
- d. Réduction des déchets :
- éviter les emballages individuels et privilégier les emballages réutilisables ou le vrac ;
 - privilégier les bouteilles/caisses consignées et éviter le verre perdu ou les boîtes métalliques ;
 - utiliser des systèmes bag-in-box si possible ;
 - privilégier les couverts et gobelets réutilisables ou en verre, éviter le PVC ;
 - privilégier les matériaux biodégradables (carton recyclé, labélisé FSC et sans chlore) ;
 - utiliser le papier recyclé ou labélisé FSC pour la diffusion des flyers ;
 - utiliser du linge de table ou des essuie-mains en tissu ;
 - utiliser des produits de nettoyage écologiques ;
 - assurer le tri des déchets et leur traitement via des filières adéquates.

Site extérieur :

- a. Respect des sites naturels :
- mise en place de l'événement tout en respectant le cadre naturel (pelouses, haies, arbres, etc.);
 - prise en compte des espaces protégés (parcs naturels, sites Natura2000, etc.) et se concerter avec les gestionnaires de ceux-ci pour la meilleure implantation, les dates et les circuits les plus adaptés, etc. ;
 - respecter les clôtures et le balisage des sentiers afin de préserver la faune et la flore locale (utiliser les sentiers balisés existants pour la mise en place d'une course par exemple) ;
 - privilégier des aménagements ponctuels qui pourraient être facilement récupérables et réutilisables (mise en place d'un fléchage plutôt qu'un marquage à la peinture, etc.).
- b. Gestion des déchets :
- prévention : implantation de collecteurs en nombre suffisant (poubelles, conteneurs, sacs, etc.) ;

- mettre en place le tri et assurer le traitement dans des filières adaptés ;
- permettre et assurer le traitement des déchets spécifiques : huiles de fritures, déchets organiques, aluminium et acier, moquettes, etc.
- si possible, mettre en place des toilettes sèches (au moins une).

3. Communication responsable:

- a. Optimiser la diffusion de l'information et l'utilisation des supports issus d'une « écoconception » :
 - Favoriser le support électronique (ex. pour le bulletin d'inscription, le programme, le plan d'accès, etc.) plus rapide et moins coûteux ;
 - Privilégier une diffusion parcimonieuse des documents (éviter la diffusion massive des tracts, mais cibler les lieux stratégiques ; ajuster le nombre de tirages en fonction du nombre d'inscrits et des expériences antérieures ; inciter à la consultation des informations en ligne via smartphones, tablettes, pc, etc.) ;
 - Utiliser le papier recyclé et éco-labélisé (écolabel européen, PEFC, FSC) ;
 - Imprimer en format standard, recto-verso et avec des encres à base végétale (à défaut faire appel à un imprimeur éco-labélisé), éviter les papiers spéciaux et les pelliculages (autant de produits chimiques en moins et un processus de recyclage facilité).

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

La Commune de Braives s'est engagée depuis une quinzaine d'années dans une dynamique orientée vers le développement durable, sous tous ses aspects : environnementaux, économiques et sociaux. La mise en place d'un Agenda21 local depuis le 1^{er} décembre 2011, ainsi que la mise en place des initiatives durables telles que le « Marché de produits locaux » porté par l'ADL et les fournitures de bureau durables, renforcent d'autant plus cette dynamique positive.

D'autres actions visant à la sensibilisation durable du personnel communal ont également été mises en œuvre (exemple : récupération des versos des impressions inutiles : utilisation de l'aperçu avant impression afin d'éviter des impressions inutiles, etc.).

Le projet s'inscrirait, ainsi, dans la continuité de ces actions durables. Il fait suite au besoin de préserver le cadre de vie et de mettre en valeur les atouts du territoire braivois et surtout les produits locaux. L'application d'une charte durable lors de l'organisation d'évènements

permettra de sensibiliser les organisateurs et les participants aux défis du développement durable et ainsi continuer sur le chemin « durable » déjà choisi.

Cette fiche pourrait être mise en lien avec la fiche du Lot 1 « Réalisation d'un programme de soutien logistique et matériel au monde associatif ».

3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030, Braives aura réinventé une façon de vivre sa ruralité au profit du bien-être de ses habitants en s'appuyant sur ses deux atouts majeurs : son territoire et ses Citoyens Responsables Acteurs Critiques et Solidaires (CRACS)												
Braives, commune du saule				Braives, commune connectée			Braives, commune zéro carbone			Braives + 100 emplois locaux		
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

« Braives, commune du saule »

3/ Renforcer les caractéristiques locales par l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

« Braives, commune zéro carbone »

1/ Changer les comportements afin de dépasser l'objectif de la Convention des maires à l'horizon 2030 : diminution de 30% des émissions des gaz à effet de serre, diminution de 30% de la consommation énergétique et en augmentant de 30% la production d'énergie à partir de sources renouvelables

2/ Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

4. Impacts du projet sur le développement durable (impacts positifs et négatifs)

Environnement	Social et culturel	Economique
- Meilleure gestion des ressources (eau, énergie, denrées alimentaires) en recommandant une utilisation parcimonieuse - Réduction de déchets - Réduction des gaz à effet de serre en prônant une mobilité douce	- Encourage l'implication de la population dans les projets innovants - Sensibilise les participants et organisateurs aux défis du développement durable - Incite à la collaboration et à la mutualisation - Favorise l'échange (ex. lors	- Permet de réduire les frais (liés à l'énergie, approvisionnement, gestion, communication, etc.) - Encourage le développement de nouvelles activités locales

- Réduction de la pression sur les milieux naturels (pollution, nuisances sonores...)	du co-voiturage, navettes, etc.)	- Valorise des filières locales existantes et la création d'emplois dédiés
---	----------------------------------	--

5. Localisation

Statut au Plan de Secteur : sans objet (tout le territoire)

Statut de propriété : sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

PARTENAIRES

- Commune : service Environnement
- PNBM

PORTEURS

- CLDR
- Associations
- Habitants de Braives

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
- Identification/engagement d'un responsable des aspects durables ;
- Priorité
Néant
- Conditions préalables éventuelles
- Mise à jour de l'Agenda21 local
- État du dossier/tâches déjà réalisées
Néant
- Tâches à réaliser
- Désigner un responsable des aspects durables ;
- Réalisation d'une brochure didactique de synthèse et publication sur le site internet de la commune ;
- Réalisation de la charte durable (un vadémécum/guide afin d'organiser des « évènements durables ») ;
- Réalisation d'une liste des partenaires (associations, sous-traitants, traités, etc.) prêts à respecter des engagements durables ;
- Séance de formation sur les gestes durables (énergie, recyclage, etc.)

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fiche de synthèse et charte détaillée	1x	Commune (signalant la réalisation, publication du document sur le site de la commune)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'associations/ de personnes signataires	5x/25x (ou min. 50% des signataires)	Rapport des événements ; Registre de location de salles ;
Nombre de personnes utilisant un mode doux	25x (ou min. 50% des participants)	Rapport d'événement ; Si événement Communal
Litres d'eau consommés / nombre de participants	-10% par rapport à une association n'ayant pas adhéré à la charte	Rapport d'événement ; Si événement Communal
Volume de déchets produits et traités / nombre de participants	-10% par rapport à une association n'ayant pas adhéré à la charte	Rapport d'événement ; Si événement Communal
Total de KWh d'électricité consommés / nombre de participants	-10% par rapport à une association n'ayant pas adhéré à la charte	Rapport d'événement ; Si événement Communal
Nombre de gobelets réutilisables mis à disposition	50 % des gobelets de l'événement	Rapport d'événement ; Si événement Communal
Part des produits issus de l'économie locale (volume et montant)	30 % des gobelets de l'événement	Rapport d'événement ; Si événement Communal

Annexes :

/